

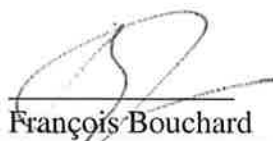
Province de Québec  
Ville de Bonaventure

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR  
RÈGLEMENT NUMÉRO R2020-734  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2006-543**

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné que le Conseil de la ville de Bonaventure a adopté à sa réunion ordinaire du 7 juillet 2020 le Règlement numéro R2020-734 modifiant le règlement de zonage numéro 2006-543 (ajout de l'usage particulier 2317 (industries artisanales des boissons « boissons gazeuses, bières, vins et cidres, eau naturelle et glace ») dans la zone 101-M et modification de l'article 60 pour autoriser les classes d'usage 56 (restauration) et 57 (bar et boîte de nuit).

**QUE** ce Règlement est disponible pour fin de consultation au bureau de la Ville de Bonaventure et sur le site Internet de la Ville.

ADOPTÉ

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'François Bouchard', is written over a horizontal line.

François Bouchard  
Directeur général et secrétaire-trésorier

Le 19 février 2021